

Bulletin Inscription Formation

Madame, Monsieur, en sa qualité de

Représentant la société

Adresse complète

.....

Téléphone..... Portable

E-mail.....

Activité principale

N° TVA Intracommunautaire :

Si demandeur d'emploi, numéro DE :

Demande l'inscription au(x) module(s) de formation :

Dates de la ou des session(s).....

De Fonction :.....

E-mail :

De Fonction :.....

E-mail :

De Fonction :.....

E-mail :

Numéro d'apprenant SCA /

Montant de l'inscription : **€ net/personne**

Choisir le mode de règlement souhaité :

Par chèque à l'ordre de BVB à l'inscription

Par virement à l'inscription

J'ai bien pris en compte les conditions générales de vente inscrites au verso de ce bulletin.

Fait à le

Signature

Cachet de l'Entreprise

Conditions générales de vente

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Dès lors que le client a signé le bulletin d'inscription, La SAS BVB fait parvenir au Client, une convention de formation. Ladite convention sera à renvoyer à la SAS BVB sous quinzaine avec la signature et le cachet commercial du client. Une attestation de présence suivra chaque participant et pourra être adressée au Client sur simple demande.

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Les participants à nos cycles et stages sont enregistrés au fur et à mesure de la réception de leur bulletin d'inscription. En cas de dépassement de l'effectif maximum, une liste d'attente est établie. Avec l'accord de l'intéressé, son inscription est reportée sur une formation ultérieure.

Si le nombre de participants à un stage est insuffisant, la SAS BVB se réserve le droit d'ajourner le stage deux semaines avant la date prévue.

Dans ce cas, les sommes versées seront remboursées ou reportées sur la session suivante avec l'accord du participant.

La SAS BVB se réserve le droit de modifier le programme ainsi que remplacer le/les animateur(s) annoncé(s), en cas de nécessité absolue.

Chaque participant reçoit sa convocation 7 jours avant le début de la session.

Les participants s'engagent à suivre chaque journée du cycle de formation auquel ils sont inscrits.

CONDITIONS FINANCIERES ET D'ANNULATION PAR LE CLIENT

L'entreprise signataire d'un bulletin d'inscription pour un cycle de formation s'engage à régler la totalité des formations même en cas d'absence du participant à une ou plusieurs sessions, sauf cas de force majeure.

En cas de désistement moins de 5 jours ouvrables avant le début de la session, la totalité du coût de la formation est due.

Toute formation commencée est due en totalité dans l'année en cours. En cas d'interruption pour force majeure, le participant pourra reprendre ou continuer sa formation dans un autre cycle sans coût supplémentaire.

PRIX ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Le tarif de la formation est spécifié sur le bulletin d'inscription qui fait office de Bon de Commande.

Les factures sont payables en euros selon les conditions définies sur le bulletin d'inscription.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement (Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).

REGLEMENT PAR UN OPCA

Lorsque le règlement est pris en charge par son OPCA, il appartient au client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de l'accord de cette demande.
- de le mentionner sur le bulletin d'inscription en précisant le nom de l'OPCA.
- de faire parvenir à la SAS BVB avant le début de la formation une attestation de prise en charge de l'OPCA concerné.

Si l'OPCA ne prend pas en charge la totalité du coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

CLAUSE DE RESPONSABILITE

La SAS BVB pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le Client résultant de l'inexécution des actions de formation. L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées à la SAS BVB par le Client au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

CLAUSE DE COMMUNICATION

Le Client autorise expressément la SAS BVB mentionner son nom à titre de référence, à faire apparaître son logo sur le site et lors de diverses manifestations (Soirée thématique Entreprise, Interclub, Petit Déjeuner thématique, réunion, etc...)

TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Vesoul.

Société BVB – 07 88 42 38 30 – edwige.billet@maison-lagrange.com – www.maison-lagrange-distributeurs.com

13bis Rue Gambetta - 70150 Marnay

SAS au capital de 58000€ - RC : 452 020 423 RCS Vesoul - N° TVA intracommunautaire FR 20452020423

N° Agrément formation : 27700081270 – N° Datadock 0073304